

**2.3.3** DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE, MENER SES OPÉRATIONS CONFORMÉMENT AUX PRATIQUES COMMERCIALES GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉES;

**2.3.4** FOURNIR AUX AGENTS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES QUI SONT CHARGÉS DE DÉLIVRER DES PASSEPORTS À L'ÉTRANGER UNE DIRECTION FONCTIONNELLE ET DES SERVICES DE SOUTIEN RELATIVEMENT AU MATÉRIEL ET AUX INFORMATIONS REQUISES DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION;

**2.3.5** RÉCUPÉRER À LONG TERME L'INTÉGRALITÉ DU COÛT DE TOUS LES SERVICES FOURNIS;

**2.3.6** ENTRETENIR ET SURVEILLER SON MATÉRIEL, SES LOCAUX AU CANADA ET SES AUTRES ACTIFS À LA LUMIÈRE DES BESOINS OPÉRATIONNELS ET DES PROGRÈS TECHNOLOGIQUES, EN UTILISANT DES MÉTHODES APPROPRIÉES D'ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ET AMÉLIORER LES CONDITIONS D'UTILISATION DE CES BIENS DANS TOUTE LA MESURE DU POSSIBLE;

**2.3.7** AVOIR UNE MAIN-D'OEUVRE COMPÉTENTE ET EFFICACE ET OFFRIR DES PROGRAMMES ET DES INSTALLATIONS DE FORMATION QUI LUI PERMETTENT D'ATTEINDRE SON BUT ET SES OBJECTIFS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES;